



Clauses de garantie

Les garanties peuvent varier selon le pays. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec le centre de service de votre région.

Série Évolution

GARANTIE À VIE – LIMITÉE

L'aspirateur central Mvac est protégé par une garantie à vie. Nous vous garantissons que votre aspirateur central sera exempt de tout défaut de matériaux ou de fabrication pour aussi longtemps que vous êtes le propriétaire original de votre appareil et que l'appareil demeure à l'endroit d'installation d'origine. Cette garantie s'applique au corps et à la cuve de l'appareil et n'est pas transférable.

Les moteurs et les composantes électriques sont garantis pour une période de 10 ans (5 ans 100 % + 5 ans 50 %). Le centre de service autorisé réparera ou remplacera (à la discrétion de Mvac) la ou les pièces défectueuses, et ce, sans frais de main-d'œuvre en atelier pendant une période de 2 ans.

Garantie Mvac - AMÉRIQUE | Moteurs et composantes électriques

MODÈLE	PIÈCES	MAIN-D'OEUVRE
M35, M75	5 ans 100 % + 5 ans 50 %	2 ans

Pour le maintien de votre garantie, le service devra être effectué exclusivement par un marchand autorisé Mvac utilisant des pièces d'origine Mvac ou Trovac.

La garantie ne couvre pas : l'usure normale de certaines composantes comme les filtres, les dommages dus (selon Mvac) à un usage abusif (ex. : poussière de plâtre, eau, etc.), l'usage commercial, le manque d'entretien adéquat, l'installation inadéquate, la négligence, les désastres naturels, les sinistres et les accidents.

Série Évolution

GARANTIE 5 ANS SANS TRACAS SUR LES ACCESSOIRES RECOMMANDÉS** Mvac

Les accessoires recommandés** Mvac sont garantis pour une période de 5 ans selon les modalités suivantes : durant cette période, si un accessoire s'avère défectueux du fait d'un vice de fabrication, il suffit de le retourner au centre de service autorisé Mvac accompagné de la facture d'achat (décrivant les accessoires achetés) et il sera réparé ou remplacé selon les conditions de la garantie. Cependant, cette garantie ne couvre pas les pièces mobiles des balais à tapis, ni l'usure normale de certaines composantes comme les courroies, les poils, les rouleaux et leur roulement, de même que l'usage abusif. Elle est applicable uniquement pour un usage domestique.

** Vos accessoires recommandés Mvac sont clairement identifiés par le logo Mvac. Tout autre accessoire, même si acheté chez un détaillant Mvac et ce en même temps ou non qu'un aspirateur central Mvac, n'est pas couvert par la garantie 5 ans Mvac.

Garantie pour un usage domestique seulement. Cette garantie n'est pas une modification — mais une addition — aux garanties stipulées par une législation civile. **Toute réclamation relative à cette garantie doit être accompagnée de la facture d'achat.** Toute modification apportée aux produits peut invalider la garantie. Les frais de transport et de déplacement ne sont pas couverts par la garantie. Le marchand pourrait exiger des frais pour le service à domicile. Cette garantie n'est pas transférable.

Conservez toutes preuves d'achat (facture, bon de livraison, etc.). La date indiquée sur ces documents établit la période de garantie. Nous vous encourageons également à enregistrer votre garantie en ligne au mvac.com. Si votre appareil requiert des réparations pendant la période de garantie, vous devrez présenter une preuve d'achat. Si celle-ci ne peut être présentée, la période de garantie sera déterminée selon la date de fabrication du produit.

Mvac ne sera pas tenu responsable des dommages directs ou indirects causés par l'utilisation de l'appareil d'aspiration centrale.

La garantie peut varier selon le pays.